



VILLE DE DOLE

D E C I S I O N D U M A I R E

prise en vertu de l'article L 2122. 22
du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Tarifs Pass'Sports Eld'Olympique
Avril 2024**

Le Maire,
VU le Code Général des Collectivités
Territoriales et notamment son article
L.2122.22.,
VU la délibération du Conseil Municipal du
25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs
au Maire

DECIDE :

Article 1 : Dans le cadre du Pass'Sport Eld'Olympique 2024 qui se déroulera du 15/04/2024 jusqu'au 19/04/2024, une option tarifaire est proposée pour les inscriptions.

Article 2 : Tarifs Pass'Sports Eld'Olympique : 30.00 € la semaine

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants, après transmission aux services chargés du contrôle de légalité :

- Sports
- Communication
- Trésorerie,
- Services des Finances,
- Moyens Généraux.

Fait à Dole, le 19 Février 2024

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

